

02 fév 2012 -01:00

Olivier Chastel se réjouit de l'adoption du budget 2012

Le Ministre du Budget Olivier Chastel se réjouit de l'adoption du budget 2012 ce jeudi en séance plénière du Parlement. « L'adoption du budget initial 2012 restait à ce jour notre première priorité afin de concrétiser le programme de gouvernement », a déclaré Olivier Chastel à l'issue du vote.

Le Gouvernement est, par ailleurs, conscient qu'il conviendra d'ajuster le budget. « Dès la semaine prochaine et dans le but de préparer le conclave budgétaire, débiteront les réunions bilatérales avec les différents départements ainsi que des réunions de concertation avec les entités fédérées », a précisé le Ministre.

Le contrôle budgétaire tiendra compte de trois paramètres.

Le premier concerne les résultats de 2011. « Le déficit de 2011 qui est de 0,4% plus élevé que prévu, est analysé afin d'y déceler les incidences récurrentes ».

Le deuxième paramètre sera relatif aux nouveaux indicateurs économiques énoncés dans le budget économique du Bureau du Plan, prévu pour le 10 février. L'hypothèse de 0,8% de croissance sera revue à la baisse.

Enfin, « un suivi permanent de l'exécution du budget est essentiel afin d'assurer le résultat de -2,8% de déficit dans le budget initial de 2012 ». Ce suivi est réalisé à partir des estimations mensuelles du Comité de monitoring. « Dans le cadre du contrôle budgétaire, un rapport a d'ailleurs été demandé à ce Comité pour le 24 février afin d'obtenir un aperçu global des finances publiques belges, tenant compte des dernières prévisions macroéconomiques », a précisé Olivier Chastel.

« L'objectif est de débiter le conclave le 25 février. Des mesures seront adoptées pour atteindre l'objectif d'un déficit annuel de 2,8% du PIB. Les services de la Commission européenne seront tenus informés en détail du contenu des décisions du contrôle budgétaire ».

Service de presse de M. Olivier Chastel, ministre du Budget
et de la Simplification administrative
Queteletplein 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 211 38 11
<http://www.chastel.belgium.be>